

PROGRAMME EMC 2NDE : DROITS, LIBERTÉS, RESPONSABILITÉ

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité

Comment les questions environnementales interrogent-elles et redéfinissent-elles la démocratie ?



MIKA, FIJI, 2023

© Nick Brandt

Une proposition de Lise Frésard, lycée Frédéric Bazille Montpellier, Mélina Pierallini, lycée Mermoz Montpellier, Céline Rossi, lycée Hemingway Nîmes, Aurélie Suteau, lycée Jean Moulin Béziers

Choix effectués à partir du programme

1. Savoirs à faire acquérir

Valeur et principe promus : Liberté, État de droit

Notions travaillées : Démocratie environnementale, droits environnementaux, responsabilité

Contenus : Le droit à un environnement sain engage la responsabilité individuelle et collective pour le respect et la protection du vivant et de la biodiversité

Document de référence : Charte de l'environnement (2004) intégrée au bloc de constitutionnalité

Situation d'enseignement : Discuter la notion de démocratie environnementale en se saisissant de questions d'actualité et en soulevant les tensions avec les libertés individuelles et collectives.

2. Aptitudes visées

- Participation à un débat
- Écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique

3. Démarche retenue

- Argumentation dans le cadre d'un débat

Attitudes visées

- Prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
- Engagement et sens des responsabilités

Démarche de projet possible :

- EDD, écodélégués, CVL

Mise au point : la notion de *démocratie environnementale*

Textes de référence:

- Déclaration finale du Sommet de la Terre à Rio (1992)
- Convention d'Aarhus (1998) : accord international signé par 47 pays.

Définition du Conseil économique, social et environnemental

« La **démocratie environnementale** désigne les processus permettant aux citoyens d'accéder à l'**information**, de **participer** aux décisions publiques ayant un impact sur l'environnement et de **saisir la justice** pour protéger la nature. La participation du public constitue donc un pilier central de cette approche démocratique ».

Mise au point : la notion de *démocratie environnementale*

Quelques apports :

- ▶ Bruno Latour suggère qu'au-delà des divisions traditionnelles entre classes sociales (économiques ou culturelles), une nouvelle structuration de la société émerge autour de la relation des groupes humains à l'environnement et à la Terre. La **classe écologique** se définit par :
 - La place occupée par les individus dans l'impact environnemental global. Par exemple, ceux qui exploitent massivement les ressources naturelles, ceux qui en subissent les conséquences, et ceux qui militent pour une transformation écologique.
 - Le rapport des individus et des groupes aux politiques climatiques. Certains défendent le statu quo productiviste, tandis que d'autres œuvrent pour une refonte complète du modèle économique et social.
 - Latour propose de remplacer la **valeur de liberté** par celle de **dépendance acceptée** vis-à-vis des êtres vivants et de la nature. Il suggère que l'objectif des politiques publiques ne devrait plus être la productivité, mais l'**habitabilité**, c'est-à-dire la capacité à vivre durablement sur Terre.
- ▶ Une véritable démocratie environnementale demanderait donc à repenser les relations de nos sociétés avec **leur environnement** : les êtres humains entretiennent des relations d'interdépendance avec la nature qui ne se limiteraient plus à une perspective utilitariste.
- ▶ James Fishkin aux États-Unis, plaide pour dépasser la démocratie représentative traditionnelle en expérimentant des formes de **démocratie participative**, telles que le **tirage au sort** pour inclure davantage de citoyens dans les processus décisionnels. https://www.liberation.fr/debats/2017/02/22/james-fishkin-architecte-de-la-democratie-pure_1550301/

NB : Les notions d'*habitabilité*, d'*environnement* et de *nature* permettent de faire des liens avec le thème I de *géographie*.

Mise au point : la notion de *démocratie environnementale*

Trois piliers :

- ▶ Accéder aux informations
- ▶ Participer à l'élaboration des décisions publiques impactant l'environnement
- ▶ Recourir à la justice en cas de litige

Place dans la programmation :

En début d'année

PROBLÉMATIQUE :

Comment les questions environnementales interrogent-elles et redéfinissent-elles la démocratie ?

Lien avec le **Thème I de géographie** :
Sociétés et Environnement. Des équilibres fragiles

Notions travaillées : environnement ;
changement climatique ;
transition environnementale /
écologique ; ressources ; exploitation /
protection

Période de désignation
des éco délégués

Eventuellement, lien avec le 1^{er}
chapitre d'histoire :
Démocratie athénienne

Scénario pédagogique



- SEANCE 1. Recueil de représentations et réflexion collective



- SEANCE 2. Travail en équipe sur des dossiers documentaires



- SEANCE 3. Débats



- SEANCE 4. Synthèse

Objectif : Passer d'une opinion personnelle à une opinion critique à travers la mobilisation collective et discutée d'un savoir.



Séance 1

Réflexion collective sur le thème et la problématique

*Comment les questions
environnementales
interrogent-elles et
redéfinissent-elles la
démocratie ?*

Ce qui peut être attendu :

« *Questions environnementales* »

= *Idées tirées du titre du thème d'EMC
et du Thème I de géographie*

« *Démocratie* »

1. Participation de l'ensemble des citoyens
2. Reconnaissance de droits et libertés
3. Pratique du débat: expression et confrontation d'opinions



Séance 1



Q SORT : Quelles sont mes opinions concernant les droits environnementaux ? NOM prénom classe

Complète le tableau suivant, d'abord seul puis en négociant une réponse commune avec ton groupe.

Recueil des opinions « personnelles » des élèves

1^{er} temps : Travail individuel

2^e temps : Travail en groupe

| PROPOSITIONS | Moi | | Mon groupe | | Arguments |
|---|----------|--------------|------------|--------------|-----------|
| | D'accord | Pas d'accord | D'accord | Pas d'accord | |
| 1. Je suis libre de jeter ou de recycler. | | | | | |
| 2. Les animaux et les rivières doivent avoir des droits. | | | | | |
| 3. On ne peut pas se passer de pesticides et d'OGM pour nourrir les humains. | | | | | |
| 4. La France devrait être condamnée pour inaction climatique. | | | | | |
| 5. Les règlements sur les véhicules anciens et polluants sont injustes. | | | | | |
| 6. Dégrader des œuvres d'art est légitime pour défendre une cause écologique. | | | | | |
| 7. La défense de l'environnement n'est pas inscrite dans la Constitution française. | | | | | |
| 8. Manger bio est une habitude de riche. | | | | | |
| 9. Ma consommation a un impact environnemental. | | | | | |
| 10. Il est logique que les pays pauvres pensent d'abord à se développer avant de lutter contre le réchauffement climatique. | | | | | |
| 11. Individuellement je suis impuissant pour lutter contre le dérèglement climatique. | | | | | |
| 12. Les influenceurs polluent. | | | | | |



Séance 1

Réflexion collective

Support : extrait du discours des jeunes diplômés d'AgroParis Tech en 2022

<https://www.youtube.com/watch?v=iA4Dbg3RsaE>

« Nos métiers sont destructeurs » : le discours choc des étudiants d'AgroParisTech sur leurs formations. Chaine *Youtube* du *Figaro*.

IMAGES :
DES AGROS QUI BIFURQUENT / YOUTUBE

FIGARO LIVE

«Nos métiers sont destructeurs»: le discours choc des étudiants d'AgroParisTech sur leurs formations

Le Figaro ✓
756 k abonnés

S'abonner

282

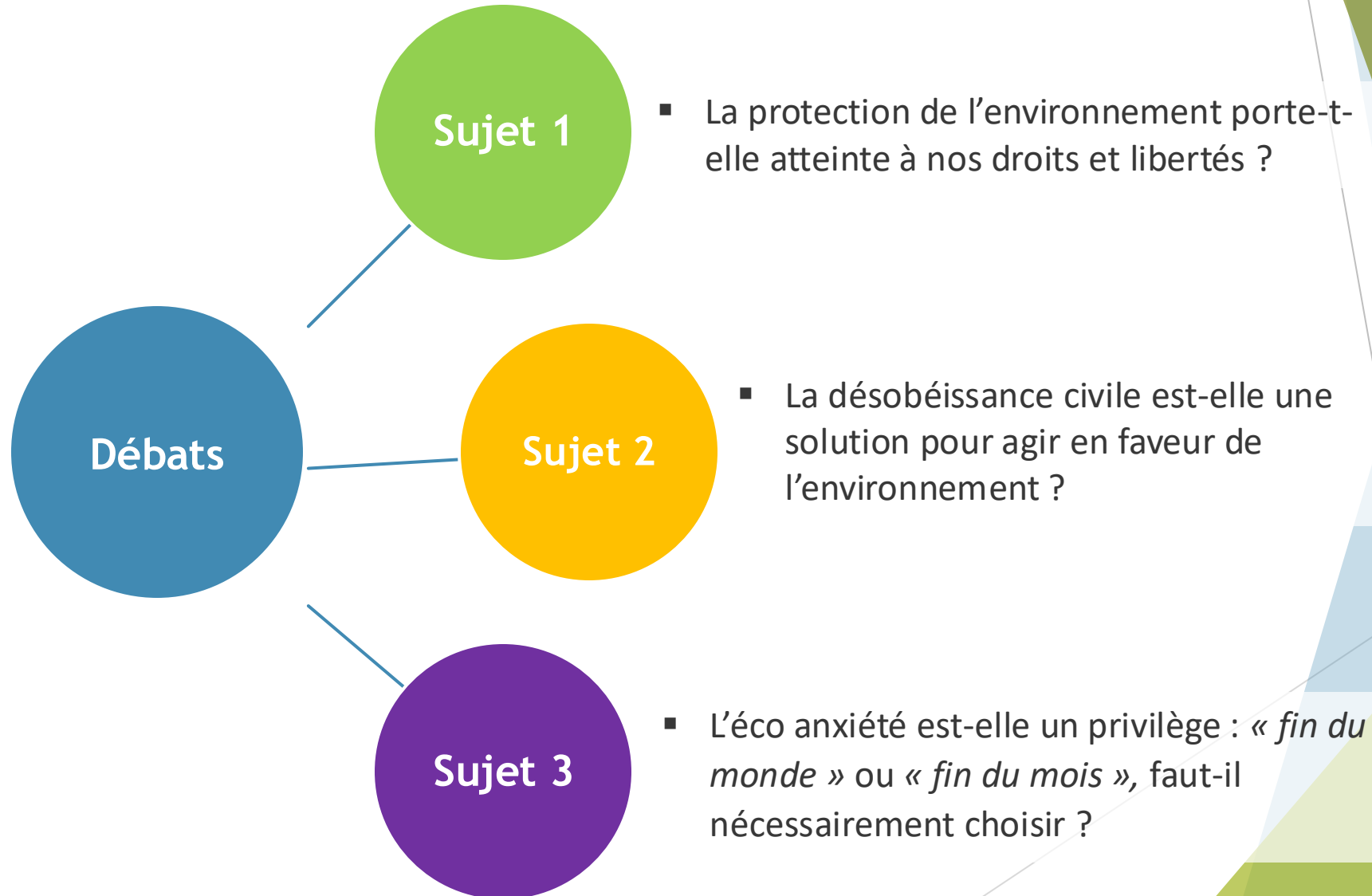
Partager

Enregistrer

À partir de 1'04, le discours du deuxième étudiant permet de poser les problématiques des trois débats dans lesquels les élèves vont construire leur argumentation.



Fin de la séance 1 : aboutir au trois sujets de débat



| PROPOSITIONS DU QSORT EN LIEN AVEC CHAQUE SUJET DE DÉBAT |
|--|
| 1. Je suis libre de jeter ou de recycler. |
| 2. Les animaux et les rivières doivent avoir des droits. |
| 3. On ne peut pas se passer de pesticides et d'OGM pour nourrir les humains. |
| 4. La France devrait être condamnée pour inaction climatique. |
| 5. Les règlements sur les véhicules anciens et polluants sont injustes. |
| 6. Dégrader des œuvres d'art est légitime pour défendre une cause écologique. |
| 7. La défense de l'environnement n'est pas inscrite dans la Constitution française. |
| 8. Manger bio est une habitude de riche. |
| 9. Ma consommation a un impact environnemental. |
| 10. Il est normal que les pays pauvres pensent d'abord à se développer avant de lutter contre le réchauffement climatique. |
| 11. Individuellement je suis impuissant pour lutter contre le dérèglement climatique. |
| 12. Les influenceurs polluent. |

Sujet 1

- La protection de l'environnement porte-t-elle atteinte à nos droits et libertés ?

Sujet 2

- La désobéissance civile est-elle une solution pour agir en faveur de l'environnement ?

Sujet 3

- L'éco-anxiété est-elle un privilège : « fin du monde » ou « fin du mois », faut-il nécessairement choisir ?



Séance 2. Travail en équipe sur des dossiers documentaires : recueil d'informations et construction d'arguments

- La classe est divisée en 3 groupes
- Pour chaque groupe :
Un sujet de débat + un dossier documentaire (4 - 5 documents)
- Un document commun à tous les dossiers : la charte de l'environnement (à présenter)



Pratiques évaluatives possibles

- Les argumentaires des élèves peuvent être évalués
- La coopération des élèves peut être évaluée



Le Congrès du Parlement du 28 février 2005 entérine la Charte de l'environnement et fait entrer l'environnement dans la Constitution.

La hiérarchie des normes

1

Bloc de constitutionnalité



Ensemble des principes et dispositions que doivent respecter les lois

Le bloc de constitutionnalité comprend la Constitution de 1958, le Préambule de la Constitution de 1946, la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, la Charte de l'environnement de 2004.

**CONVENTIONS
ET TRAITÉS
INTERNATIONAUX,
TRAITÉS EUROPÉENS,
DROIT DÉRIVÉ
EUROPÉEN**

(directives, règlements, décisions)

2

Bloc législatif

Lois organiques
(précisent et complètent la Constitution)

Lois ordinaires
(exemple : loi de finances)

Ordonnances
(article 38 de la Constitution)



3

Bloc réglementaire

Décrets
(textes à portée individuelle ou collective émanant du président de la République ou du Premier ministre)

Arrêtés
(textes à portée individuelle ou collective émanant des ministres, préfets, maires, etc.)



Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Charte de l'environnement
La Constitution n° 2005 - 2004 du 1er mai 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

« Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

« Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

Article 1
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences .

Article 4
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Éléments à présenter aux élèves

Un texte aussi important que :

- La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
- Le préambule de la Constitution de la IV^e république (1946) qui proclame des droits économiques et sociaux.

Dossier 1 : La protection de l'environnement porte-t-elle atteinte à nos droits et libertés ?

Notions :

Droits
environnementaux
Liberté/ responsabilité
Démocratie
environnementale

▶ **Document 1 : *L'avion, pourquoi tant de haine ?***

Article de presse. Source. L'opinion.fr

▶ **Document 2 : *Les ZFE : Zone à faibles émissions ou à forte exclusion ?***

Article de presse. Source : magazine Socialter

▶ **Document 3 : *La Charte de l'environnement***

▶ **Document 4 : *Une critique du principe de précaution***

Tribune parue dans l'Express en 2021

▶ **Document 5 : *Un dispositif. L'enquête publique***

Source: site de la métropole de Montpellier

Extrait du document 1 : Le transport aérien : quel avenir ?

Les dernières innovations écologiques seront présentées la semaine prochaine au Salon du Bourget. Ce qui ne calmera pas les attaques à l'encontre du secteur aérien.

L'avion fait beaucoup moins rêver. Il est l'objet de critiques incessantes, et les mesures pour décourager ceux qui voudraient l'utiliser font florès. De la plus extrême, celle de Jean-Marc Jaconvici, de **limiter à quatre vols par vie les possibilités de voyage**, à celle de Clément Beaune, ministre des Transports, de surtaxer les billets de 1^{re} classe, en passant par **l'interdiction des vols intérieurs**, et sans oublier la polémique sur les jets privés, tout est bon pour stigmatiser l'avion. [...]

Extrait du document 2 : Les ZFE : Zone à faibles émissions ou à forte exclusion ?

Déjà en vigueur dans 320 métropoles européennes, **les zones à faibles émissions, qui excluent les véhicules les plus anciens des centres-villes**, s'avèrent plutôt efficaces pour lutter contre la pollution de l'air. Mais plusieurs associations de solidarité et des chercheurs alertent : leur déploiement en France risque d'aggraver les difficultés des ménages modestes, plus souvent détenteurs de vieilles voitures. [...]

Pour ces groupes vulnérables [...] changer de voiture relève de l'impossible, même avec l'aide de subventions. **Être privé de rouler dans les centres urbains** signifierait aussi sombrer un peu plus dans la précarité et l'isolement, les déplacements relevant principalement de la subsistance, de l'indispensable. [...]

Extraits du document 3 : Charte de l'environnement

Devoirs

Droits

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

Extraits du document 4 : Une critique du principe de précaution

Loin de protéger les Français et leur environnement, le principe de précaution, intégré au bloc de constitutionnalité depuis 2005 avec la Charte de l'Environnement [article 5], **entrave leurs initiatives**. [...] Alors que l'innovation nécessite des prises de risque, ce principe est un boulet supplémentaire aux pieds de nos industriels et chercheurs dans ce qui est désormais une compétition mondiale.

Source : tribune de William Thay publiée sur le site du magazine *l'Express*, le 8 oct. 2021

Document 5 : Un dispositif, l'enquête publique



Site de l'enquête publique à consulter :

<https://www.democratie-active.fr/pdm2032montpellier/>



Enquête publique

Dossier de l'enquête

Déposer votre observation

Voir les observations

Objet : Plan des mobilités 2032 de Montpellier Méditerranée Métropole

Le Plan De Mobilité (PDM) est le document de planification et de programmation qui organise le transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, en lien avec les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités, les collectivités territoriales, les services de l'État et les gestionnaires d'infrastructures, conformément à l'article L1214-1 du code des transports.

Montpellier Méditerranée Métropole est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur le territoire métropolitain. A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement en cohérence avec l'aménagement du territoire.

Le projet comporte une évaluation environnementale et une annexe accessibilité. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement concernant les plans, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale.

RÔLE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE.

La commission d'enquête est la garante d'une bonne information et participation du public. Elle recueille les observations et propositions du public qu'elle transmet au maître d'ouvrage par un procès-verbal de synthèse. Après avoir analysé les observations et propositions du public, confrontées aux réponses du maître d'ouvrage, elle participe, à travers ses conclusions et avis motivés sur le projet, à la prise de décision par l'autorité compétente.

Liens pour consulter :

[Arrêté d'ouverture de l'enquête publique](#)

[Avis d'ouverture de l'enquête publique](#)

Permanences des commissaires enquêteurs :

Afficher : Seulement les 6 prochaines permanences ▼

🕒 13 mars 2025
15:30 à 18:30
📍 Mairie de Montpellier (1, Place Georges Frêche 34267 Montpellier cedex 2)
34267 Montpellier

🕒 15 mars 2025
09:00 à 12:00
📍 Mairie de Le Crès (Place Julien Quet
34920 Le Crès)
34920 Le Crès

🕒 19 mars 2025
14:00 à 17:00
📍 Mairie de Courmonterral (12, Avenue Armand Daney 34660 Courmonterral)
34660 Courmonterral

Statut : Ouvert

Dates d'ouverture :

Du 11 février 2025 - 09:00 au 19 mars 2025 - 17:00

Il vous reste 9 jours et 9 heures pour [déposer une observation](#)



Dossier 1 : La protection de l'environnement porte-t-elle atteinte à nos droits et libertés ?

Argumentaire « oui »

- ▶ Les mesures concernant les transports portent atteinte à la **liberté d'aller et venir**.

Exemple 1. Limitation des trajets en avion (doc 1).

Exemple 2. Limite à l'accès aux centres - villes pour certaines populations avec les ZFE (doc 2).

- ▶ La Charte de l'environnement multiplie les **devoirs**/ contraintes pour les personnes et les autorités publiques (doc 3).
- ▶ Le principe de précaution inclus dans la charte est un frein à la **liberté d'entreprendre** des entreprises industrielles et des chercheurs (doc 3 et 4).



Argumentaire « non »

- ▶ La protection de l'environnement donne au contraire de **nouveaux droits pour les citoyens** :

Exemple 1 : Droit à un environnement sain (art 1 de la Charte). = **santé** + doc 2 : mesure ZFE contre la pollution de l'air

Exemple 2 : Droit à l'**information** et droit à la **participation** aux décisions publiques (art 7) + doc 5.

- ▶ Les dispositifs d'enquête publique (doc 5) permettent la **libre expression** des opinions.

Dossier 2 : La désobéissance civile est-elle une solution pour agir en faveur de l'environnement ?

Notions :

Démocratie
environnementale
Etat de droit
Lobbys
ONG

- ▶ **Document 1 : Les *actions coup de poing* du groupe *écologiste Just Stop Oil*** *article de presse (source: France info.fr)*
- ▶ **Document 2 : Extraits de la Charte de l'environnement**
- ▶ **Document 3: Le projet controversé de l'autoroute A 69**
VIDÉO + article de presse (source: France 3 Occitanie)
- ▶ **Document 4 : La Convention citoyenne sur le climat**
VIDEO + infographie (source: France 24; Le monde ; La documentation photographique)
- ▶ **Document 5 : La loi Climat** *article de presse (Source: France info)*
- ▶ **Document 6 : La lutte contre les PFAS (polluants éternels)**
repères chronologiques + article de journal (source: le Parisien)



Le 14 octobre 2022, deux militantes du mouvement *Just Stop Oil* ont jeté de la soupe sur un tableau de Van Gogh à la National Gallery de Londres.



Militants perchés dans les arbres à Saix dans le sud du Tarn, le long du tracé à la future A 69 .
© Marion Meyer - France 3 Occitanie

La désobéissance civile (doc 1, 3, 5)

Quels acteurs ?
Quelles actions ?
Comment les justifier ?
Quelle efficacité ?



Des militants d'Extinction rebellion se sont enchaînés aux grilles de l'Assemblée nationale et ont donné les clés pour les détacher à des députés et ministres.
AFP/Thomas Samson

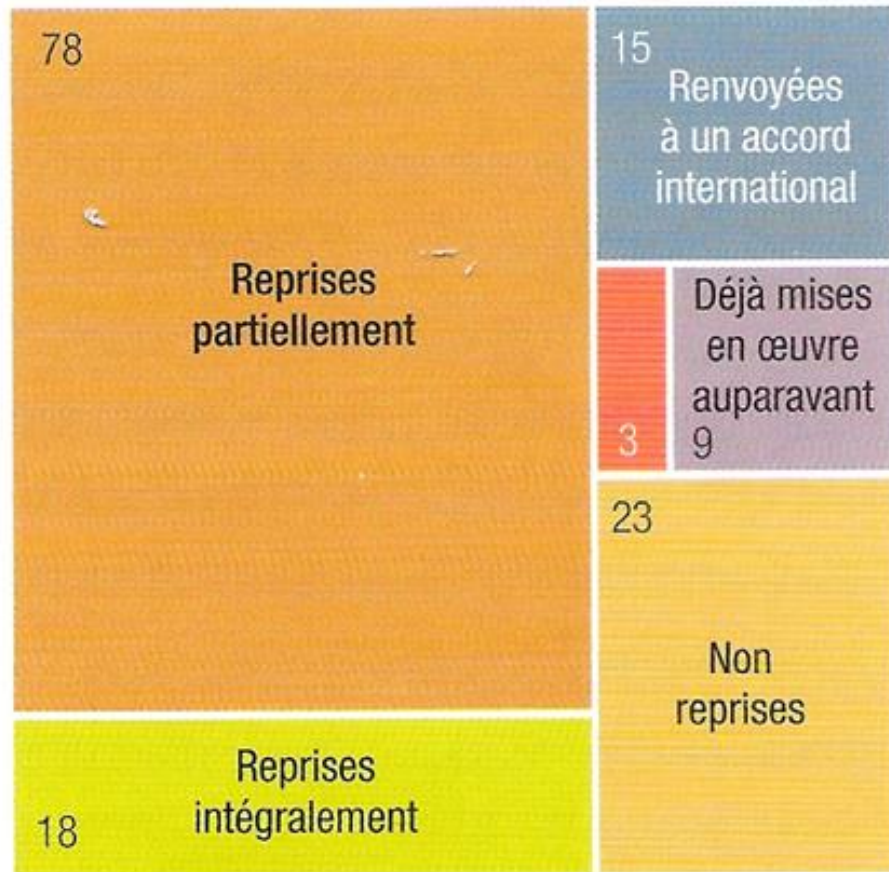
Discussion entre citoyens pendant une séance de la Convention

Conseil économique social et environnemental, Paris, 20 octobre 2019 © Katrin Baumann



D'autres moyens d'action et formes de participation « sans désobéissance » (doc 2, 3, 4, 6)

- La convention citoyenne sur le climat
- Les recours en justice



Les limites de la Convention citoyenne sur le climat

Extraits du document 6 : La lutte contre les polluants éternels

Ce jeudi, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi visant à encadrer la diffusion des PFAS, aussi appelés polluants éternels. Elle prévoit d'interdire à partir du 1er janvier 2026 la fabrication, l'importation et la vente de tout produit cosmétique, produit de fart (pour les skis) ou produit textile d'habillement contenant des substances per et polyfluoroalkylées.

L'application de l'interdiction aux ustensiles de cuisine, initialement prévue dans le texte, a été supprimée par les députés [...] sensibles aux arguments des fabricants concernant les risques pour l'emploi. [...] Le fabricant d'articles de cuisine **Seb** avait sonné l'alarme cette semaine sur la menace qu'une telle loi ferait peser sur quelque 3 000 emplois de ses usines de Rumilly (Haute-Savoie) et de Tournus (Saône-et-Loire) qui fabriquent notamment les poêles Tefal.

Source : Article du journal *Le Parisien* « *L'Assemblée nationale interdit certains produits mais épargne les ustensiles de cuisine* ». 4 avril 2024.

Le poids des lobbys

Mise au point possible :
<https://www.lumni.fr/video/les-lobbys-une-menace-pour-la-democratie-1>

Dossier 3 : L'éco anxiété est-elle un privilège ?

Notions :

Transition écologique
Développement durable
Justice sociale

- ▶ **Document 1 : Chronologie des mobilisations citoyennes pour le climat, quelques repères** Extraits de JT
- ▶ **Document 2 : « Fin du monde ou fin de mois : quels sont les freins à la conversion écologique des classes populaires ? »**
Article de presse (Source : journal *Libération*)
- ▶ **Document 3 : Les Français et leur consommation de produits bio : état des lieux !** Article de presse (Source: Ouest France)
- ▶ **Document 4 : Les ZFE : Zone à faibles émissions ou à forte exclusion ?** Article de presse (Source : revue *Socialter*)
- ▶ **Document 5: Carte de l'empreinte écologique dans le monde en 2019**
- ▶ **Document 6 : Charte de l'environnement**



Séance 3. Débats en classe : de l'argumentaire à l'argumentation

- 3 débats successifs, d'un temps limité (par exemple : 3 fois 15 minutes)
- Pour une classe de 30 élèves :
10 élèves **débattent** (5/5)
20 élèves **écoutent**
 - relèvent et classent les arguments énoncés
 - évaluent l'attitude des participants (écoute, respect d'autrui par exemple).
- Temps de synthèse / remédiation.

VOCABULAIRE A UTILISER LORS DU DEBAT

Charte de l'environnement *

Liberté individuelle*

Libertés collectives *

Bloc de constitutionnalité**

Lobby*

Transition écologique**

Transition énergétique**

Principe de précaution **

* = valeur de la bonification

Pratique évaluative possible

La participation au débat peut être évaluée.

Exemple : Débat 3. L'éco anxiété est-elle un privilège ?

Autrement dit : La préservation de l'environnement est-elle un combat de privilégiés ?

Argumentaire « oui »



- ▶ Les plus aisés et les plus diplômés sont davantage conscients des enjeux environnementaux (doc 2).
- ▶ Les plus aisés sont ceux qui sont les plus en mesure d'agir en faveur de la préservation de l'environnement (doc 2; 3; 4) : rénovation thermique des logements, voitures moins polluantes, alimentation bio.

Argumentaire « non »

- ▶ Les plus modestes ont aussi des préoccupations écologiques. Ils participent aux mobilisations citoyennes (doc 1) et n'ignorent pas les enjeux environnementaux (doc 2).
- ▶ Les plus riches sont aussi les plus pollueurs. Les plus modestes, par leur mode de vie, sont davantage inscrits dans la transition écologique.

Doc 2 et 4 : Consommation de viande / avions / SUV

Doc 5 : À l'échelle mondiale, les pays riches ont une empreinte écologique considérables.



Suggestion pour prolonger le débat

Débat 1. La protection de l'environnement porte-t-elle atteinte à nos droits et libertés ?

Ouverture possible : la question des droits de la nature (animaux et autres)

La province des îles Loyauté prend une réglementation inédite sur le droit du vivant

environnement · province des îles



Dans le code de l'environnement de la province îles, le statut d'entité naturelle juridique va pouvoir s'appliquer à des tortues marines. · ©NC la 1ère

<https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvel-caledonie/province-iles/la-province-des-iles-loyaute-prend-une-reglementation-inedite-sur-le-droit-du-vivant-1411340.html>

Le 25 novembre 2023 était rédigée la [Déclaration des droits de Durance](#). Un acte symbolique [à l'initiative de l'[association SOS Durance Vivante](#) qui s'inscrit dans le mouvement international des droits de la nature visant à accorder une personnalité juridique aux éléments naturels pour mieux les protéger.. [...]

Qu'est-ce que ce statut peut changer ?

Accorder à un cours d'eau les mêmes droits qu'à une personne, c'est permettre à des citoyens [des entreprises, des collectivités territoriales] de saisir la justice, au nom de ces entités naturelles, face aux pollueurs par exemple ou à tout ce qui peut constituer une menace.

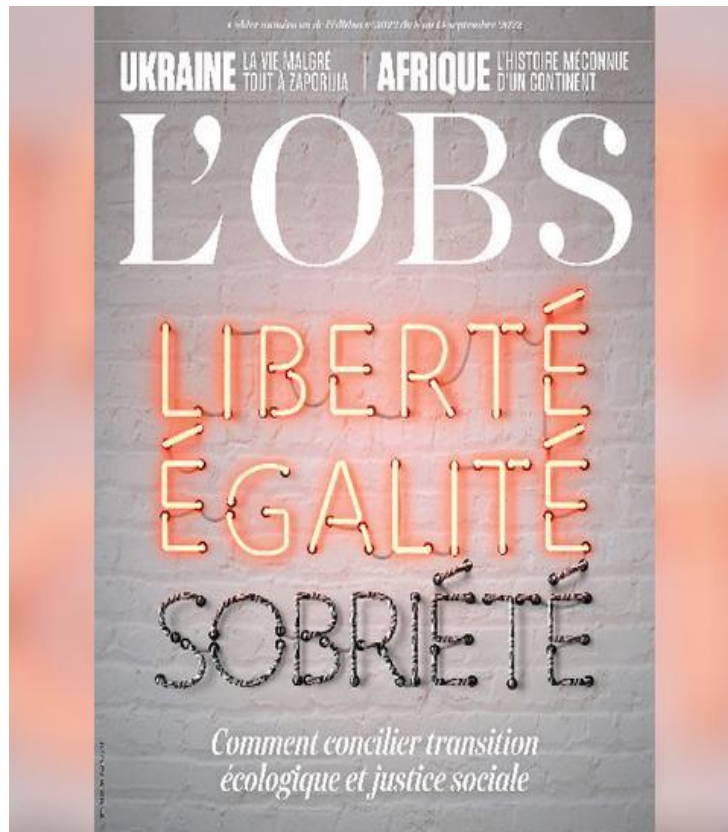
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vaucluse/environnement-c-est-un-cri-du-c-ur-quatre-questions-sur-la-personnalite-juridique-des-rivieres-qui-permettrait-d-agir-contre-les-pollutions-2881784.html>



Suggestion pour prolonger le débat

Débat 3. L'éco anxiété est-elle un privilège ?

Ouverture possible : transition écologique et justice sociale



« Liberté, égalité, sobriété » : la une de *L'Obs* du 8 septembre 2022. *L'Obs*.



Suggestion pour prolonger le débat

Débat 3. L'éco-anxiété est-elle un privilège ?

Ouverture possible : transition écologique et justice sociale



Le ministre de l'Ecologie de l'Azerbaïdjan, Mukhtar Babayev (à gauche), et la directrice exécutive du programme des Nations unies pour l'environnement, Inger Andersen (à droite), ont présenté cet été les enjeux de la future COP29 - Crédits : Ahmed Nayim Yussuf / Flickr UNEP / CC BY-NC-SA 2.0

Theme de la COP 29: la solidarité financière avec les pays en première ligne face au changement climatique.

<https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/cop29-le-financement-des-pays-vulnerables-au-coeur-des-debats/>



Séance 4. Synthèse

Deux possibilités :

- Les élèves reprennent le Q SORT et choisissent 4 propositions sur lesquelles ils ont changé d'avis. Ils argumentent leur réponse en s'appuyant sur des éléments relevés lors des différents débats.
- Ou ils rédigent une synthèse argumentée à une nouvelle question posée par le professeur : « *Enfin, la question des droits environnementaux conduit-elle à de nouvelles pratiques démocratiques ?* »

Le professeur conclut sur la notion de démocratie environnementale.

Pratique évaluative possible

La synthèse finale individuelle peut être évaluée.



« Finalement, la question des droits environnementaux conduit-elle à de nouvelles pratiques démocratiques ? »

Éléments de synthèse finale (élève) après les débats

- La charte de l'environnement proclame de nouveaux droits et devoirs pour les citoyens (débat 1).
- Place/ Rôle du citoyen: La désobéissance civile n'est pas la seule option : il est possible d'agir juridiquement, politiquement (engagement, vote) et en tant que consommateur (débats 2, 3).

Synthèse pour le professeur

- ▶ Les questions environnementales interrogent profondément la démocratie en exposant ses limites face à des enjeux globaux. La **Charte de l'environnement (2004)** garantit à chacun le droit à un environnement sain. Malgré sa valeur constitutionnelle, elle est souvent mise à mal par : = **limites**
 - les intérêts économiques, comme les lobbies qui freinent des décisions écologiques.
 - le manque de volonté politique pour imposer des mesures contraignantes.
 - des conflits d'intérêts entre États, entreprises, et citoyens aux rôles parfois contradictoires (consommateurs, électeurs, militants).
- ▶ Les enjeux environnementaux révèlent des **conflits ou tensions** :
entre **liberté individuelle** et **intérêt général**, par exemple sur les restrictions énergétiques.
entre des **acteurs** multiples :
 - **États** : partagés entre leurs engagements internationaux (comme les COP) et leurs priorités nationales ; entre leurs intérêts à court terme (élections) et à long terme (climat).
 - **Entreprises** : actrices majeures de l'économie mais aussi responsables de pollutions importantes, elles exercent une influence considérable via le lobbying.
 - **Citoyens** : à la fois électeurs, consommateurs et militants, leur rôle est ambivalent et parfois contradictoire.
- ▶ **L'Etat de droit** doit permettre de réguler toutes ces tensions (*Lien vers THÈME I du programme*). Quels sont donc les moyens d'action ? La désobéissance civile n'est pas la seule option : il est possible d'agir juridiquement, politiquement et en tant que consommateur.
- ▶ La protection de l'environnement appelle donc à définir une **démocratie environnementale** avec de nouvelles pistes sont à explorer : **la démocratie participative**, le tirage au sort ou les **droits de la nature** par exemple.

Pour aller plus loin...

Références bibliographiques et sitographiques

- ▶ **LATOURE, B., SCHULTZ, N. (2022).** *Mémo sur la nouvelle classe écologique Comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même*, Paris : La Découverte.
- ▶ **Entretien de Bruno LATOUR** sur *France Inter* : <https://www.youtube.com/watch?v=SgUWKUPKm-g>
- ▶ **DION C. (2022).** *Un monde nouveau*. ARTE. <https://www.arte.tv/fr/videos/092190-000-A/un-monde-nouveau-1-3/>
- ▶ Pour une lecture critique des dispositifs de démocratie participative : **MAZEAUD, A. (2021).** Gouverner la transition écologique plutôt que renforcer la démocratie environnementale : une institutionnalisation en trompe-l'œil de la participation citoyenne. *Revue Française d'Administration Publique*, N° 179(3), 621-637.
- ▶ Pour une analyse de film sur les questions de démocratie environnementale : **McKAY, A. (2021).** *Don't Look Up : Déni cosmique*. NETFLIX.
- ▶ Pour un lien vers le programme de géographie et les notions de justice environnementale et d'intérêt général : **LAMBERT, M.L., ARNAUD, A., CLAEYS C. (2019).** Justice climatique et démocratie environnementale – Les inégalités d'accès au droit des populations vulnérables aux risques littoraux – quelques éléments de comparaison. *Vertigo*, 19 – 1. [En ligne] <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2019-v19-n1-vertigo04936/1065414ar.pdf>
- ▶ La notion d'environnement pour les géographes : **LE LAY, Y.F., COMBY, É., BOURON, J.-B. (2019).** Notions en débat. Milieu, environnement, nature. *Géoconfluences*. [En ligne] <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/milieu-environnement-nature>
- ▶ **Entretien de Jean-Baptiste FRESSOZ** dans *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/jean-baptiste-fressoz-le-discours-sur-la-transition-energetique-contribue-a-depolitiser-la-question-climatique_6212243_3232.html
- ▶ **Tribune collective** en réponse à FRESSOZ dans *Le Monde* : https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/01/22/affirmer-que-la-transition-energetique-est-impossible-c-est-le-meilleur-moyen-de-ne-jamais-l-engager_6212216_3232.html